

Moyen invoqué

— Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

Ordonnance du Tribunal du 29 octobre 2021 — LF/Commission

(Affaire T-178/21) ⁽¹⁾

(2022/C 2/73)

Langue de procédure: le français

Le président de la quatrième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 206 du 31.5.2021.
